## 10 • EAUX SOUTERRAINES



Développer une politique de gestion globale des aquifères

## PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES PAR MILIEU

Dénomination	Type de démarche	Aquifères concernés	Superficie concernée	Gestion quantitative	Lutte contre la pollution et protection de la ressource	Relations eaux souterraines eaux superficielles	Relations eaux souterraines eaux littorales
SAGE BASSE	SAGE	94a, b, c, d, l,	9				
VALLEE DE L'AIN		95 - 151a, f	450 km <sup>2</sup>				
SAGE	SAGE	152a,b,c,					
EST-LYONNAIS		d,e,f,g	450 km <sup>2</sup>				
SAGE	SAGE	152k	9				
BIEVRE-VALLOIRE			476 km <sup>2</sup>				
SAGE	SAGE	100a					
VOUGE		174b,c	414 km <sup>2</sup>				
SAGE HAUT DOUBS	SAGE	93a,b,c					
HAUTE LOUE		94h,i,j	2325 km <sup>2</sup>				
CONTRAT DE NAPPE	Contrat	94i,j					
ARLIER	de nappe						
SAGE	SAGE	149a,	9				
GARDONS		b,c	2157 km <sup>2</sup>				
SYNDICAT DE LA NAPPE	Structure locale	150	9				
DE LA VISTRENQUE	de gestion		500 km <sup>2</sup>		•		
CONTRAT DE BAIE	Contrat	328e	0				
ETANG DE L'OR	de baie		350 km <sup>2</sup>				
CONTRAT DE BAIE	Contrat	143a,b,c,d,					
ETANG DE THAU	de baie	557c					•
CONTRAT DE NAPPE	Contrat	226	0				
ASTIEN DE VALRAS-AGDE	de nappe		450 km <sup>2</sup>	•	•		
SAGE ETANG	SAGE	145a					
SALSES-LEUCATE			250 km <sup>2</sup>				•
SAGE BASSE	SAGE	330,	0				
VALLEE DU VAR		547b,e	346 km <sup>2</sup>	•			•
SAGE	SAGE	333,					
GAPEAU		612a, 192	560 km <sup>2</sup>	•	•		

Le renforcement de la gestion concertée et solidaire de la ressource en eau, préconisé par le SDAGE, concerne tout particulièrement les eaux souterraines.

Partie intégrante de la ressource en eau globale, les eaux souterraines ne peuvent, en effet, être dissociées des eaux superficielles et contribuent, dans bien des cas, à améliorer la ressource (mise en évidence de ressources nouvelles, notamment dans le karst) et à mieux la gérer (possibilité de gestion active dans certains cas). Certains aquifères ont un intérêt régional tel qu'ils bénéficient d'une démarche spécifique, c'est le cas par exemple de la nappe de l'Est-Lyonnais (SAGE), de celles de la Vistrenque (syndicat) ou de l'Astien (contrat de nappe). La plupart des autres sont pris en compte dans le cadre de SAGE plus classiques. Certains font l'objet d'une attention particulière en raison de leurs interférences quantitatives (SAGE Haut Doubs-Haute Loue, par exemple) et qualitatives (SAGE ou contrats de baie des étangs littoraux) avec les eaux superficielles et littorales.